



Assemblée générale

Distr. générale
21 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Cinquième session

Points 67 c) et 117 de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

**Projet de décision déposé par le Président
à l'issue de consultations officielles**

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/61/L.38/Rev.1, intitulé « Situation des droits de l'homme au Myanmar »

La Cinquième Commission, ayant examiné l'état des incidences financières sur le budget-programme établi par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², décide d'informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/C.3/61/L.38/Rev.1, elle devra ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant brut maximum de 234 800 dollars (montant net : 198 400 dollars) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 pour que le Secrétaire général puisse continuer à offrir ses bons offices en ce qui concerne la situation au Myanmar. Ce montant est compris dans les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité³ présentées par le Secrétaire général.

¹ A/C.5/61/14.

² A/61/613.

³ A/61/525/Add.1.

